

I. Écoles primaires publiques.

A. Écoles primaires supérieures publiques.

Des 15 écoles de l'espèce, 10 étaient spéciales aux garçons ;
5 étaient spéciales aux filles.

En voici le tableau, avec indication du siège des écoles :

Arrondissements.	ÉCOLES DE GARÇONS.		ÉCOLES DE FILLES.	
	NOMBRE.	SIÈGE DE L'ÉCOLE.	NOMBRE.	SIÈGE DE L'ÉCOLE.
1 ^{er}	1	Luxembourg.	1	Luxembourg.
2 ^e	1	Grevenmacher.	1	Grevenmacher.
3 ^e	5	Differdange, Du- delange, Esch- s.-A., Petange, Remich.	3	Esch-s.-Alz., Nie- derkorn, Re- mich.
4 ^e	1	Vianden.	»	»
5 ^e	1	Wiltz.	»	»
6 ^e	1	Larochette.	5	
	10			

2 écoles de garçons étaient nouvelles, celles de Luxem-
bourg et de Grevenmacher.

Toutes ces écoles étaient installées dans des *bâtiments communaux*.

Plusieurs *salles de classe* laissaient à désirer.

Le *meubler* scolaire était convenable et le *matériel d'en-
seignement* répondait suffisamment aux besoins des études.

Les *heures de classe* étaient le plus souvent celles de 8
à 11 et de 1 à 4 heures. Il y eut les exceptions suivantes: